

L'Etat EN BOURGOGNE



N°26 - NOVEMBRE 2011



Le développement de l'emploi et la lutte contre le chômage constituent une priorité de l'action de l'Etat.

Début mars, une série de mesures en faveur de l'emploi a été annoncée au niveau national, avec des mesures concrètes qui ont été depuis lors déployées sur le terrain. Ces mesures concernent notamment les contrats aidés, la formation et l'accompagnement des publics les plus exposés par le chômage, jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée. L'application de ces mesures est suivie avec beaucoup d'attention et des ajustements ont lieu régulièrement pour s'adapter à la

situation économique : le nombre de contrats aidés, dont bénéficie la Bourgogne, a ainsi été renforcé le mois dernier.

L'objectif du cahier central de ce nouveau numéro de « L'Etat en Bourgogne » est de vous présenter en détails comment les actions ont été mises en œuvre dans la région.

Les services de l'Etat en Bourgogne, au sein des préfetures ou dans les directions régionales, sont mobilisés au plus près du terrain au service de nos concitoyens et des acteurs économiques pour dynamiser le marché du travail. Cette mobilisation concerne évidemment les opérateurs et les partenaires de l'Etat, notamment Pôle emploi, les Missions locales pour les jeunes, les Cap emploi pour les travailleurs handicapés ainsi que les collectivités territoriales.

La Bourgogne connaît un taux de chômage de 8,4 %. La crise économique est un défi pour tous. La politique volontariste du gouvernement et l'action de terrain menée en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne pour le développement de l'alternance, la formation des demandeurs d'emploi, ou le traitement des métiers en tension, doivent permettre de faire baisser le taux de chômage. Cette action est d'ailleurs indissociable de celle en faveur du soutien à l'économie, du développement des entreprises et de l'innovation...

Tel aura été le fondement de mon action pendant les 11 mois que j'ai passés en Bourgogne. A la veille de quitter ce poste que j'ai tant aimé, pour un nouvel horizon professionnel qui s'annonce passionnant et novateur, je tenais à saluer les lecteurs de cette lettre et à travers eux tous les partenaires de l'action de l'Etat au quotidien.

Anne BOQUET,
*Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte-d'Or*

Dossier spécial

L'ETAT ET L'EMPLOI

Sommaire

Prix de la Vocation Scientifique et Technique : pour les filles !	p 2
Le plan de réduction de 50% de l'usage des pesticides avance en Bourgogne	p 2
Le contrôle des flux	p 2
« Climats du vignoble de Bourgogne » : les services de l'Etat au rendez-vous	p 7
Arrivées, départs...	p 7
Vers une nouvelle circulation ferroviaire à partir du 11 décembre 2011	p 8



PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : POUR LES FILLES !

INCITER

A résultats scolaires identiques, 29.6% des filles choisissent une série de baccalauréat scientifique contre 42.8% des garçons.

A niveau de formation identique, les jeunes hommes s'insèrent mieux dans la vie professionnelle car ils choisissent des spécialités bénéficiant de bon taux d'insertion, en particulier dans les domaines techniques et scientifiques. Comment mieux sensibiliser les filles en matière d'orientation, comment agir sur les

représentations « sexuées » des métiers que chacun peut avoir : professionnels, familles, et jeunes eux-mêmes ?

Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique contribue à cet objectif en récompensant en Bourgogne les jeunes bachelières ayant choisi de s'orienter dans ces filières, majoritairement masculines, bénéficiant de débouchés professionnels porteurs.

17 bourguignonnes se sont vues ainsi remettre le 23 juin dernier par la Préfète de Région, un prix de 1000 euros chacune au titre de la campagne 2010. L'AFFDU (Association Française des Femmes Diplômées Universitaires) a octroyé trois prix supplémentaires de 500 euros.

LE PLAN DE RÉDUCTION DE 50% DE L'USAGE DES PESTICIDES AVANCE EN BOURGOGNE

PROTÉGER

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Avec les vendanges, se termine la phase végétale de la production viticole, phase durant laquelle sont employés des produits phytosanitaires pour

lutter contre les maladies. Même si le printemps 2011, très sec, a entraîné une quasi absence de mildiou et donc une baisse de l'utilisation de ces produits, chaque acteur concerné doit agir pour réduire structurellement leur emploi.

En Bourgogne, des groupes de viticulteurs pilotés par les chambres d'agriculture démontrent en grandeur réelle que la réduction significative des traitements est possible, en particulier pour

les herbicides, via un travail du sol renforcé. Cependant, des difficultés subsistant pour les fongicides, un projet d'expérimentation interrégional, « Ecoviti », doit tester des systèmes viticoles innovants.

Ce plan Ecophyto 2018 comprend également des actions pour les autres productions agricoles ainsi que pour l'entretien des espaces non agricoles.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site internet de la DRAAF : http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=347

LE CONTRÔLE DES FLUX... DANS LE CADRE DE LA « POLICE DES TERRITOIRES », LA GENDARMERIE EST PARTICULIÈREMENT IMPLIQUÉE

CONTRÔLER

La Bourgogne est une terre de passage, faisant le lien avec le nord, l'est et le sud de l'Europe. Chaque année, des millions de personnes empruntent toutes sortes de moyens de transport et traversent notre région. Contrôler les flux est donc un défi permanent relevé par la gendarmerie.

Située au carrefour de l'Europe, la France dispose d'un réseau routier, d'un réseau ferré et de voies navigables particulièrement denses sur lesquels transitent de nombreux véhicules. La gendarmerie qui a en charge 85% du réseau routier métropolitain doit surveiller et contrôler ces flux.

La Bourgogne, spécifiquement, est une région de transit pour les Européens du nord : elle dispose d'un réseau de communication très important constitué de 685 km d'autoroute, 342 km de routes nationales, 20409 km de routes départementales et 29025 km de voies communales, auxquels s'ajoutent 2000 km de voies ferrées, 1000 km de voies navigables et l'aéroport de Dijon Longvic qui est ouvert au trafic international.

95% de ces voies sont sous la responsabilité de la gendarmerie et notamment un des plus gros nœuds autoroutiers de France sur le secteur de Beaune (moyenne de 53 000 véhicules / jour).

Contrôler les flux : comment ?

La notion de contrôle des flux recouvre bien plus d'aspects qu'il n'y paraît au premier abord. Le plus important reste le contrôle et la sécurité des flux par voie routière.



Cette mission particulière ne couvre pas seulement la mission de police de la route et de sécurité routière, qui vise à une présence préventive et répressive sur nos routes pour faire baisser l'accidentalité. Elle comporte aussi le contrôle des personnes

et des véhicules dans le cadre des missions de lutte contre le trafic de stupéfiants et notamment les « go-fast », la contrefaçon, les fraudes aux règles européennes et nationales sur le transport de marchandises et l'immigration irrégulière... Mais il faut aussi faire face à d'autres problèmes conjoncturels comme les événements nécessitant une aide à la circulation : les grands mouvements de population au moment des vacances ou des grands congés de fin de semaine, les intempéries, etc.

La Bourgogne est aussi la première région française pour le tourisme fluvial. Le contrôle des mouvements sur les canaux et voies navigables est exercé aussi bien par les brigades territoriales que par

des unités disposant de moyens nautiques ou d'unités spécialisées. Cette mission est le cœur de métier de la brigade fluviale de St Jean-de-Losne (21). La brigade autonome de Mâcon dispose aussi d'une embarcation légère qui lui permet ponctuellement de contrôler les embarcations sur la Saône.



Les unités de gendarmerie sont aussi appelées à effectuer des opérations dans les gares en collaboration étroite avec la SUGE (Police des transports ferroviaires) et la SNCF.

A l'aéroport de Dijon-Longvic, les gendarmes de la Brigade de Quétigny participent aux côtés des gendarmes de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Bâle-Mulhouse, à la sécurité et au contrôle des passagers embarquant sur des vols internationaux.

Toutes les unités de gendarmerie participent ainsi à cette mission de contrôle des flux, en constante croissance, dans le cadre de la « police des territoires » et dans une logique de sécurité générale.



L'ÉTAT ET L'EMPLOI

DOSSIER
SPÉCIAL
N°26

Le rôle de la DIRECCTE

Placée auprès du Préfet de Région, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Bourgogne) assure le pilotage coordonné des politiques publiques, du développement économique, de l'emploi, du travail et de la protection des consommateurs.

La DIRECCTE pilote sous l'égide du préfet de région le service public régional de l'emploi pour définir les grandes orientations des opérateurs et des partenaires de l'Etat dans la lutte contre le chômage : Pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique...

Elle gère les budgets d'intervention et les dispositifs de lutte contre le chômage qui bénéficient aux demandeurs d'emplois et aux salariés, en ciblant les actions sur les publics considérés comme prioritaires : jeunes, chômeurs de longue durée, handicapés...

En Bourgogne, la DIRECCTE compte 320 agents travaillant au siège régional et dans les unités territoriales qui sont implantées dans chaque département et qui agissent au plus près des besoins de nos concitoyens.



Isabelle Notter
Directrice régionale

291 millions d'euros pour l'emploi en 2010

En 2010, les moyens mobilisés en Bourgogne par l'Etat pour l'emploi se sont élevés à un peu plus de 291 millions d'euros dont 14 millions au titre du Fonds social européen sur un total national de plus de 11 milliards d'euros dont 534 millions pour le FSE.

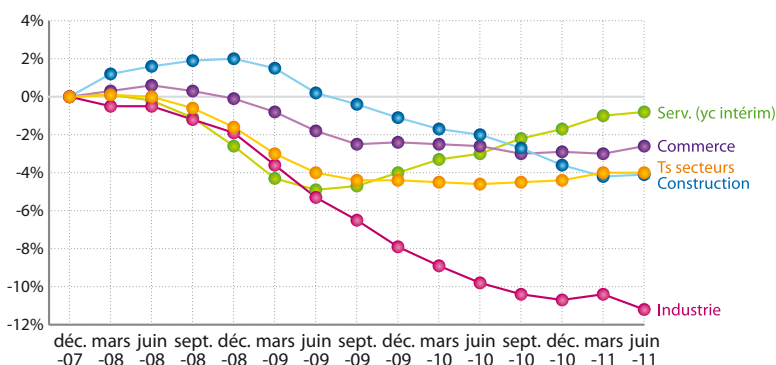
Ce total comprend les budgets d'intervention de la DIRECCTE à destination des publics bénéficiaires (jeunes, handicapés, chômeurs de longue durée...) mais aussi certaines interventions de Pôle Emploi (aide zéro charges aux Très Petites Entreprises, convention de reclassement personnalisée, allocation de solidarité spécifique) et de l'Agence de Services de Paiement (contrats aidés, insertion par l'activité économique, allocation CIVIS – contrat d'insertion dans la vie sociale - versées aux jeunes accompagnés par les missions locales).

Ces sommes intègrent également les crédits consacrés à l'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) pour un montant de 57 millions d'euros. Ces 57 millions comprennent le financement du COM apprentissage (contrat d'objectif et de moyen) versé au Conseil régional ainsi que les dépenses sociales et fiscales qui correspondent à la prise en charge de l'exonération des cotisations sociales, du crédit d'impôt pour l'embauche des apprentis et l'exonération d'impôt sur le revenu pour les apprentis ou leur famille.

Il convient d'ajouter, au plan national, 2,1 milliards de dépenses non ventilées dont une fraction bénéficie également à la Bourgogne. Ces dépenses correspondent à des mesures de promotion de l'emploi, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-café-restaurant et des services à la personne, par le biais d'exonération de cotisations sociales ; au financement de mesures d'âge (préretraites) et à divers dispositifs de soutien à la formation et de promotion de l'activité.

Emploi : une très lente reprise en Bourgogne

Évolution de l'emploi salarié depuis 2007



Effectifs salariés	2 ^{ème} trimestre 2011			
	Ts secteurs	dont :		
		Industrie	Const.	Tertiaire
Nombre de salariés	410 075	97 045	35 440	277 590
Évol. trimestrielle (%)	0	-0,6	+0,1	+0,3

Source : Urssaf - données CVS

Mouvements de main-d'œuvre	4 ^{ème} trimestre 2010			
	Ts secteurs	dont :		
		Industrie	Const.	Tertiaire
Embauches	31 161	4 205	1 066	23 981
Sorties	37 106	5 127	2 221	26 429

Source : DIRECCTE-MMO

Le plan de mobilisation pour l'emploi

Début mars, une série de mesures en faveur de l'emploi a été annoncée au niveau national, rapidement appliquée au sein de la région Bourgogne.

Ce plan de mobilisation définit des priorités en faveur :

- De l'emploi des jeunes, avec notamment un renforcement de l'alternance (800.000 jeunes sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation contre 550.000 actuellement) ;
- Des chômeurs de longue durée en mobilisant les moyens de Pôle emploi, en renforçant sa capacité à accompagner et à former les demandeurs d'emploi et en consacrant 250 millions d'euros supplémentaires pour les contrats aidés ;
- De la sécurisation des parcours professionnels avec la mise en place fin 2011 du contrat de sécurisation professionnel (CSP). Ce dispositif s'appliquera aux licenciements économiques, aussi bien individuels que collectifs, engagés dans les entreprises de moins de 1 000 salariés.

Sur l'ensemble de la région, les sous-préfets sont mobilisés pour la mise en œuvre de ces dispositifs. Dans 14 territoires, les sous préfets réunissent, au sein du service public de l'emploi local (SPEL) les acteurs socio-économiques (DIRECCTE, agence de Pôle Emploi, mission locale, réseaux consulaires, collectivités locales, grandes entreprises, partenaires sociaux, branches...) pour conduire les actions visant à réduire le chômage.

Trois indicateurs sont plus particulièrement suivis dans ces SPEL :

- L'évolution de la demande d'emploi des chômeurs longue durée et des jeunes ;
- Le délai moyen mis par Pôle Emploi pour pourvoir les offres d'emploi ;
- Le nombre d'entrées en formation.

Le développement de l'alternance

La politique publique en faveur du développement de l'alternance s'est traduite en Bourgogne par un engagement fort des acteurs ayant permis de limiter l'impact de la crise en matière de recrutements de jeunes sous contrat d'apprentissage et sous contrat de professionnalisation.

➤ Chaque année ce sont entre 8.000 et 9.000 nouveaux contrats d'apprentissage qui sont signés en région entre des jeunes en formation et des entreprises qui les accueillent.

A ces chiffres s'ajoutent environ 3.000 contrats de professionnalisation signés.

Dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi, des plans d'action sont mis en œuvre pour chaque dispositif, associant les organismes consulaires ou les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de branche et interprofessionnels. Parmi les mesures déployées, on notera l'action des développeurs de l'apprentissage recrutés par les organismes consulaires grâce à des fonds Etat et celle des développeurs de la professionnalisation recrutés par les OPCA et organismes collecteurs interprofessionnels à travers un financement du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Parallèlement, l'Etat et le Conseil régional vont renouveler un contrat d'objectif et de moyen (COM) sur l'apprentissage qui permettra à l'échéance de 2015 d'augmenter la capacité d'accueil dans les centres de formation d'apprentis (CFA) bourguignons. L'objectif est que 13.000 apprentis et jeunes puissent suivre des formations dans les CFA de la région.

➤ L'Etat participera à cet effort à hauteur de 37,5 millions d'euros sur 5 ans.



Anne Boquet, Préfète de région, en visite au CIFA d'Auxerre le 9 septembre dernier

Les jeunes : un public prioritaire



La lutte contre le chômage des jeunes constitue une priorité des politiques publiques. L'Etat s'appuie sur les missions locales qui assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Leur mission est de résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. La Bourgogne compte 16 missions locales. La DIRECCTE consacre chaque année 5,3 millions au financement de ces structures.

Les missions locales sont chargées par l'Etat de mettre en œuvre les CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) qui s'adressent à des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Le CIVIS a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation du projet d'insertion dans un emploi durable. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les jeunes bénéficiant d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. Ils peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

En Bourgogne, le financement annuel consacré par l'Etat au CIVIS est de 1,9 millions d'euros.

Les missions locales organisent aussi des actions de parrainage permettant à des jeunes en insertion de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage.

La DIRECCTE finance également certaines actions complémentaires pour l'accompagnement des jeunes en CIVIS à hauteur de 690.000 euros en mobilisant le FIPJ (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes). Plusieurs types d'aides existent et peuvent être attribuées selon les besoins, lorsqu'elles sont nécessaires à la poursuite du parcours d'insertion : l'aide d'urgence, l'aide à la mobilité ou encore l'aide à l'hébergement.

Enfin l'Etat participe au financement des écoles de la deuxième chance (E2C) ; à ce jour, deux sont implantées dans la région (Côte d'Or et Nièvre). Le dispositif E2C a pour objectif de réduire le nombre de personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire, ne poursuivant pas leurs études ou leur formation et d'assurer leur intégration professionnelle et sociale.

Les contrats aidés

Le contrat unique d'insertion est un dispositif qui a pour objet de favoriser le retour à l'emploi, des personnes en difficulté particulière d'accès au marché du travail, par le biais d'une aide financière versée à l'employeur.

Il se décompose en deux volets :

- le contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

Les conseillers de Pôle Emploi et ceux des missions locales pour les jeunes sont chargés de prescrire ces contrats aidés pour les demandeurs d'emploi. Les publics prioritaires et le taux d'aide pour les employeurs sont définis par arrêté

préfectoral. Actuellement peuvent bénéficier des ces dispositifs principalement :

- les chômeurs de longue durée,
- les seniors, les bénéficiaires du RSA,
- les travailleurs handicapés,
- les demandeurs d'emploi en fin de droits,
- les jeunes sans qualification,
- les personnes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté.

Fin 2011, l'Etat aura consacré en Bourgogne 47,7 millions d'euros pour 9.753 contrats CAE et 3,2 millions d'euros pour 1030 contrats CIE.

Les métiers en tension

La réduction du chômage est une priorité nationale et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y parvenir. Cependant la faible croissance économique ne facilite pas l'action de réinsertion menée par Pôle Emploi.



C'est pourquoi l'objectif de réduction **des tensions sur des métiers «sensibles»**, s'il ne peut à lui seul faire reculer massivement la demande d'emploi, peut y concourir en limitant les désajustements quantitatifs et qualitatifs entre l'offre et la demande d'emploi.

La situation apparemment paradoxale qui voit cohabiter un niveau de chômage élevé et des offres d'emploi non satisfaites n'est pas le fait de la crise récente.

De manière constante depuis plus de 20 ans, des désajustements qualitatifs peuvent être observés dans la plupart des territoires. En dehors des périodes de réelles pénuries de main d'œuvre qui se caractérisent par des désajustements quantitatifs difficiles à compenser, **les tensions observées tiennent à deux causes principales :**

- une demande d'emploi, main d'œuvre disponible, qualitativement inapte à occuper les emplois proposés, faute de compétences (capacité d'organisation ou de savoir-être au poste de travail par exemple) et/ou de qualification (reconnue par un diplôme ou un titre)
- des emplois vacants du fait de leur caractère faiblement attractif (horaires, salaires, conditions de travail...).

Afin de faciliter le travail des équipes locales placées sous l'autorité des Sous-Préfets dans le cadre du SPEL, la DIRECCTE et Pôle emploi mettent à disposition un outil de repérage des principaux métiers en tension.

Construit de manière identique pour chacun des 14 territoires de mise en œuvre du Plan Emploi, ce document permet d'identifier rapidement les métiers concernés, d'apprécier les enjeux quantitatifs qu'ils représentent dans le bassin et de cerner les principales caractéristiques de l'offre de travail et de la demande d'emploi correspondante.

A titre d'appui à la réflexion locale, ce document propose de distinguer par métiers les deux causes de tensions les plus fréquentes à savoir, inadaptation de la demande et manque d'attractivité de l'offre. Cette différenciation s'accompagne de recommandations en termes de formation et de réorientation de la demande.

Cette production devrait constituer un réel apport dans la détermination des actions prioritaires à conduire dès la rentrée de septembre 2011.



Climats du vignoble de Bourgogne

candidats au PATRIMOINE MONDIAL de l'UNESCO

En 1972, l'UNESCO a adopté la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel : reconnaître la valeur universelle exceptionnelle d'un site et élaborer un plan de gestion concerté localement pour le préserver et le valoriser. Les « climats » sont des parcelles de terre précisément délimitées – 1247 entre la Côte de Beaune et la Côte de Nuits - bénéficiant de conditions géologiques et climatiques spécifiques qui, combinées au travail des hommes, ont donné naissance à une exceptionnelle mosaïque de crus hiérarchisés et mondialement réputés.



Présidé par Mme la sous-préfète de Beaune, un comité de pilotage réunissant :

- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
 - la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
 - le Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine (STAP)
 - la Direction départementale des territoires (DDT),
- se réunit mensuellement autour de ce projet unique.

Sa mission consiste en accompagner l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Pour tout savoir sur les échéances ou soutenir les climats, rendez-vous sur : www.climats-bourgogne.com/fr
Contact DREAL : pierre.verry@developpement-durable.gouv.fr
Contact DRAC : gael.tournemolle@culture.gouv.fr

L'Etat en Bourgogne – N°26 – novembre 2011
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directrice de la publication : Anne Boquet
Directeur de la rédaction : Arnaud Schaumasse
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Rémi Barrier (SGAR – Fonds européens), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Sophie Bouland (DRJSCS), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Murielle Dumont (DDT), Alix Dumont Saint-Priest (DREAL), Fabien Grange (DREAL), Laurence Guillet (Rectorat), Michèle Guscheman (DDT), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DDCS), Françoise Moret (DDPP), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Yannick Veyssyere (DRAAF), Isabelle Voizenet (DIRECCTE).

Contribution à la rédaction des articles et crédits photos :

Rubrique « Arrivées, départs » : Emmanuelle François et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Rubrique « Contrôler » : crédits photos Chef d'escadron J.F Cortot

Rubrique « Inciter » : Delphine Zenou, déléguée régionale aux droits des femmes, et à l'égalité en Bourgogne.

Rubrique « Protéger » : Daphné Le Lay (DRAAF)

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

L'une des missions de la DREAL est en effet d'accompagner les acteurs des territoires régionaux de ses informations, conseils et avis, en vue de favoriser une bonne insertion paysagère et environnementale des projets, des opérations d'aménagement et réflexions, dans les terroirs régionaux et leur valorisation. Avec le STAP 21, elle assure la gestion des sites déjà protégés sur le territoire concerné.

La DRAC, quant à elle, apporte son expertise en matière d'identification, de protection, de mise en valeur et de médiation du patrimoine et de l'architecture. Aux côtés de l'association, les acteurs de ce comité sont donc des partenaires incontournables des acteurs et élus locaux.

La prochaine étape pour le comité sera de suivre l'étude qui va être menée pour identifier les protections et modes de gestion à mettre en œuvre : comment mobiliser les outils à disposition (l'inscription sur la liste du patrimoine mondial vaut engagement pour l'Etat que les outils juridiques adaptés seront mis en œuvre pour assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien inscrit) ? Les protections actuelles sont-elles suffisantes ?

Envisagé comme un diagnostic du site et du paysage du territoire élargi, ce travail étudiera la déclinaison de secteurs et outils de protection intéressants à mobiliser en concertation sur l'espace du cœur des Climats, de même que sur les zones d'approche ou tampon :

- classements de sites,
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, mesures urbanistiques...

La DRAC, le STAP 21 et la DDT 21, sont étroitement associées à la démarche qui s'engage, d'autant que ces services partenaires contribueront à l'alimentation des investigations et réflexions sur la base des études qu'ils détiennent déjà, dont un recensement du patrimoine, financé par la DRAC, le Conseil général et le Conseil régional, bientôt achevé, ou les documents d'urbanisme existants et en projet...

ARRIVÉES, DÉPARTS...

BOURGOGNE :

- > M. Christian CAU, président du tribunal administratif de Dijon, a succédé le 1^{er} août 2011 à M. Etienne QUINCEZ.
- > Mme Corinne ETAIX, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a succédé le 1^{er} septembre 2011 à M. Georges REGNAUD.
- > Mme Michèle LAILLER-BEAULIEU, directrice régionale de Pôle Emploi, a succédé le 12 septembre 2011 à M. Pascal BLAIN.
- > Mme Catherine TREIMANY, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, a succédé le 2 novembre 2011 à M. Bernard DECARIS.
- > M. Philippe BAILLET, directeur inter-régional des Douanes, a succédé le 1^{er} décembre 2011 à M. Philippe DELASALLE.

NIÈVRE :

- > M. Daniel MATALON, préfet de la Nièvre, a succédé le 7 novembre 2011 à M. Nicolas QUILLET.
- > M. Jean-Marie HUFTIER, sous-préfet de Clamecy, a succédé le 4 août à M. Jean ALMAZAN.
- > M. Etienne GUILLET, sous préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, a succédé le 5 septembre à Mme Marina MURARO.
- > M. Alain NGOUOTO, sous préfet de Château Chinon, a succédé le 24 octobre à M. Edgard BENSAMOUN.

YONNE :

- > Mme Isabelle BUREL, directrice de cabinet du préfet, a succédé le 15 septembre 2011 à Mme Mireille LARREDE.
- > M. Frédéric PIRON, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations a succédé le 5 décembre 2011 à M. Olivier GEIGER.
- > Mme Dominique FIS, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux d'éducation, a succédé le 16 novembre 2011 à M. Claude PICANO.

VERS UNE NOUVELLE CIRCULATION FERROVIAIRE A PARTIR DU 11 DÉCEMBRE 2011

Chaque année, une partie des horaires change pour concilier au mieux la réponse aux attentes des voyageurs et des chargeurs d'une part, l'organisation des travaux d'infrastructure d'autre part. En 2012, ces changements seront plus importants dans la perspective d'une nouvelle structuration des horaires. Trois raisons, visant toutes à améliorer la qualité du service rendu, expliquent ces changements :

1. Un travail important de rénovation du réseau est engagé

⇒ RFF accomplit depuis plusieurs années une modernisation de l'infrastructure afin d'améliorer la qualité de service (13 milliards d'euros investis entre 2008 et 2015, permettant le remplacement de plus de 6000 km de voie et près de 2500 appareils de voie),

⇒ Ce programme est conduit en s'attachant à perturber le moins possible les circulations commerciales grâce à diverses mesures d'organisation que **RFF** a prises avec **SNCF** telle que la concentration des travaux sur des plages horaires bien définies, de nuit sur les axes les plus chargés.

2. De nouvelles offres, en particulier avec la mise en service de la LGV Rhin Rhône

⇒ **Le 11 décembre 2011**, la nouvelle ligne à grande vitesse reliant Dijon à Mulhouse (140 km), entrera en service. Elle viendra compléter l'offre de desserte actuelle et permettra de développer de nouveaux échanges tant au niveau national qu'europpéen, avec des temps de parcours considérablement réduits.

3. Les circulations sur le réseau sont mieux organisées

⇒ Pour mieux maîtriser les circulations, et concilier les trafics des **TER**, des **TGV** et du fret notamment, **RFF** a proposé de mettre en place des horaires et des correspondances mieux organisées, comme cela se pratique déjà en Europe du Nord et dans certaines régions françaises. L'objectif est de permettre le cadencement des trains sur l'ensemble du réseau ferroviaire à l'horizon 2016.

En décembre 2011, **RFF** et **SNCF** vont franchir une nouvelle étape du cadencement national. C'est le fruit d'un travail mené depuis 2005 par **RFF**, en lien notamment avec la **SNCF** et les autorités organisatrices régionales.

RFF et **SNCF** s'efforceront de réduire au maximum les désagréments induits par les travaux sur le réseau. Ces travaux sont nécessaires pour maintenir un réseau fiable et durable, mais aussi pour mettre en place le cadencement sur l'ensemble du territoire.

Au final, ce sont **30 000 horaires** de train qui seront modifiés en 2012, soit 85% des circulations, avec pour objectif prioritaire d'améliorer le fonctionnement global du système ferroviaire en particulier en termes de régularité.

Le cadencement : comment ça marche ?

Avec le cadencement, les horaires sont réguliers et répétitifs (6h13, 7h13, 8h13 ...) :

- le train part toujours à 8h12 du même quai et dessert toujours les mêmes gares, avec le même temps de parcours ;
- chaque trajet et chaque correspondance peuvent être répétés chaque heure,
- les correspondances sont facilitées par la combinaison des modes de transports : **bus, TGV, TER**

Contacts :

RFF : Mickaël Kremer, Chargé de communication :
mickael.kremer@rff.fr

SNCF : Laurent TAIX, Responsable Relations Institutionnelles :
laurent.taix@sncf.fr



EN FAIRE PLUS POUR LE TRAIN

